



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2018

Service DPUADD
techsavenay@ville-savenay.fr

Table des matières

Table des matières	2
Introduction.....	3
La gestion du service	3
La facturation du service	4
Caractéristiques du service	5
Les résultats de fonctionnement.....	7
Indicateurs de performances	8
Les travaux.....	10
Bilan financier	12
Annexes	13
Détails des bilans journaliers.....	13
Comptes de délégation Assainissement.....	14

Introduction

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif est destiné à l'information du public et des élus.

Il répond à l'obligation de transparence prévue par l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La gestion du service

Périmètre

Le service comprend à la fois la collecte par les réseaux et le traitement des eaux usées à la station d'épuration.

La compétence relative au Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC) ayant été transférée à l'intercommunalité, elle ne sera pas abordée dans ce rapport.

Mode de gestion

Le conseil municipal s'est prononcé par délibération du 29 juin 2016 sur le principe de la délégation de service public pour la gestion du service à partir du 1^{er} janvier 2017. Après mise en concurrence, et par délibération du 14 décembre 2016, le choix s'est porté sur l'entreprise SAUR pour un contrat de concession d'une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Avenir du service

La loi n°2015-911 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ainsi que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, ont entraîné la fusion des intercommunalités Communauté de Communes Loire et Sillon (dont dépendait la Ville de Savenay) et Communauté de Communes Cœur d'Estuaire au 1^{er} janvier 2017. La nouvelle intercommunalité, nommée Communauté de Communes Estuaire et Sillon, a pris la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service assainissement est donc le dernier produit par la mairie de Savenay. Les résultats des prochains exercices seront présentés par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

La facturation du service

Les tarifs 2018

Les tarifs applicables en 2018 sont réunis dans le tableau suivant :

Assainissement	Abonnement part collectivité	24,29 €
	Abonnement part SAUR	21,11 €
	Consommation part collectivité	1,0576 €/m ³
	Consommation part SAUR	0,5389 €/m ³
	Redevance Agence de l'Eau	0,18 €/m ³
	TVA	10 %

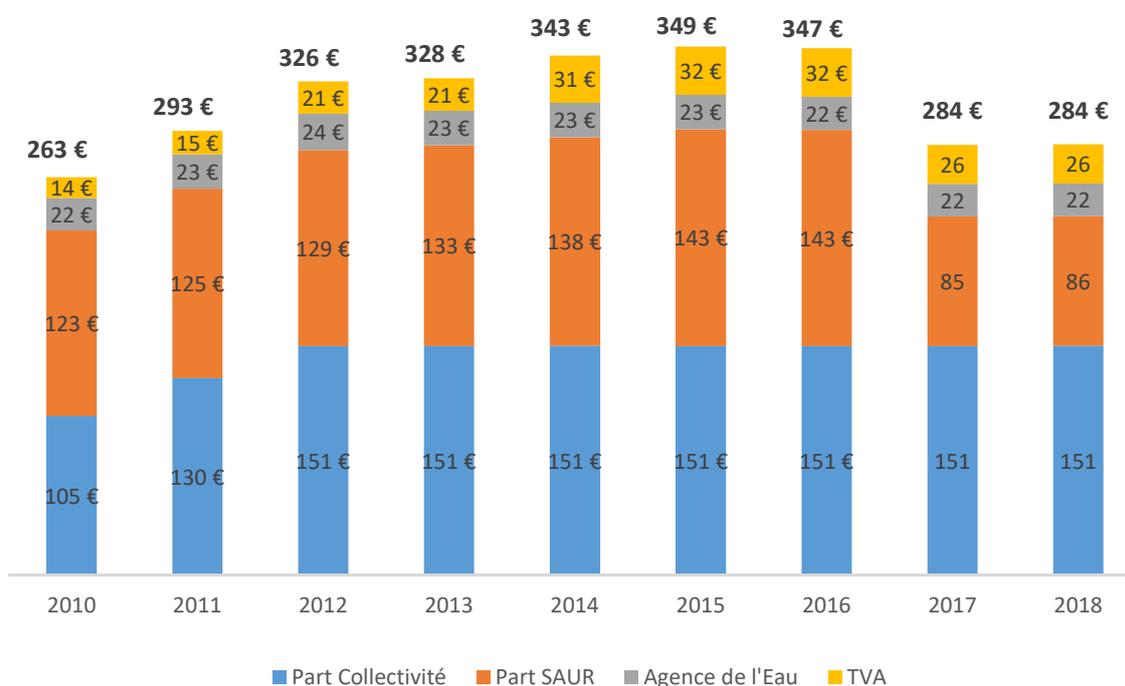
Pour des consommations type, la facture annuelle se présente ainsi :

Nombre de personnes au foyer	1 à 2	3 à 4	5 et plus
Consommation moyenne en m ³	50	100	120
Facture annuelle TTC Assainissement	147,65 €	245,36 €	284,44 €

L'évolution des prix

Les prix de la facture d'eau 120 m³ ont évolué de la manière suivante ces dernières années :

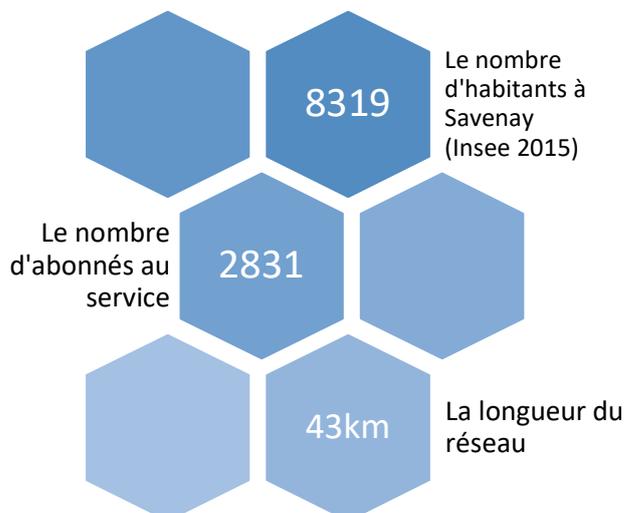
Assainissement: La facture 120m³



Les prix « part délégataire » ont fortement diminué en 2017 grâce au nouveau contrat passé avec la SAUR.

Caractéristiques du service

Quelques chiffres

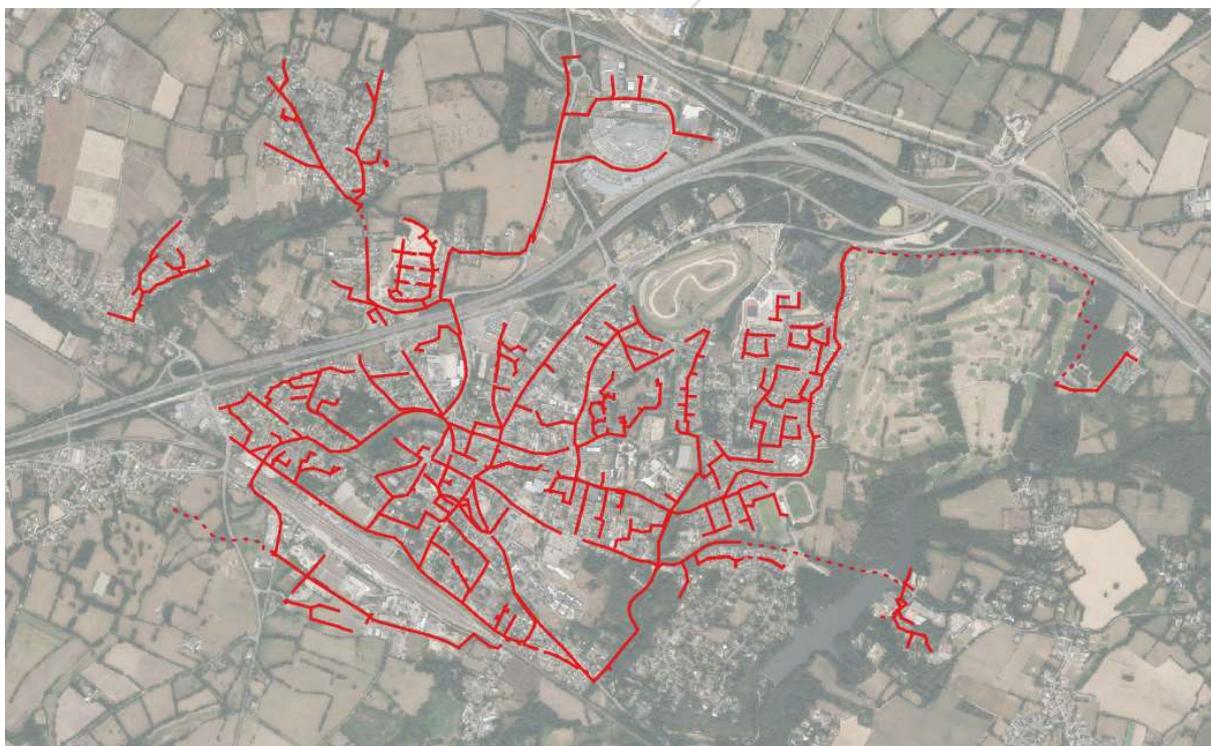


En 2018, 39 nouveaux branchements ont été créés. Il n'y a pas eu d'extension de réseaux ni d'intégration de lotissement privés dans le périmètre communal.

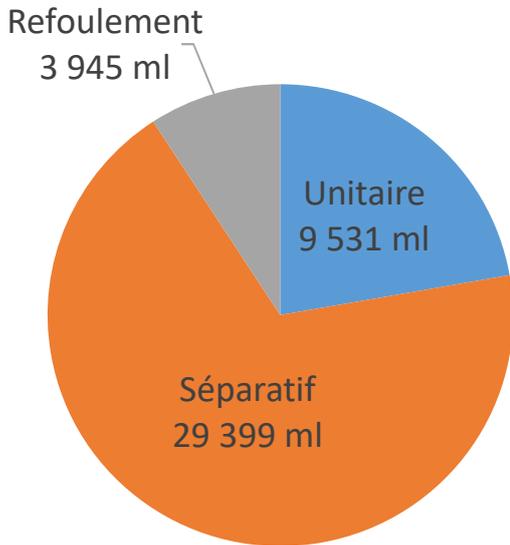
Sur le territoire de Savenay, 75% des habitations sont raccordés.

Le Territoire desservi

En plus du territoire desservi représenté par les réseaux d'assainissement ci-dessous, la zone Porte Estuaire sur Campbon et le village de la Touche Basse sur la Chapelle Launay sont raccordés aux réseaux de Savenay. A l'inverse, le village de la Vallée Mismy est raccordé sur les réseaux de la Chapelle Launay.



Les réseaux



Les réseaux unitaires collectent à la fois les eaux usées et les eaux pluviales.

Les réseaux séparatifs collectent seulement les eaux usées.

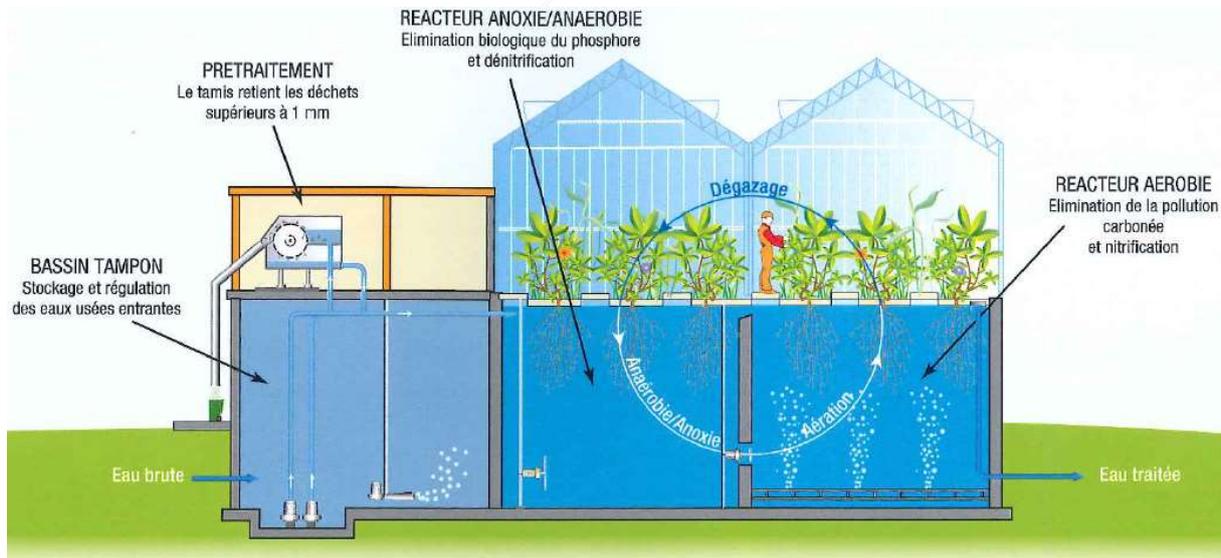
Les principaux investissements portent désormais sur la mise en séparatif des réseaux afin de limiter l'apport d'eau claire à la station d'épuration.

Les réseaux de refoulement, quant à eux, sont situés en sortie des 10 postes de relevage et renvoient les eaux vers un point plus haut.

En tout, la longueur des réseaux d'assainissement est de 42 875 ml en 2018.

La station d'épuration

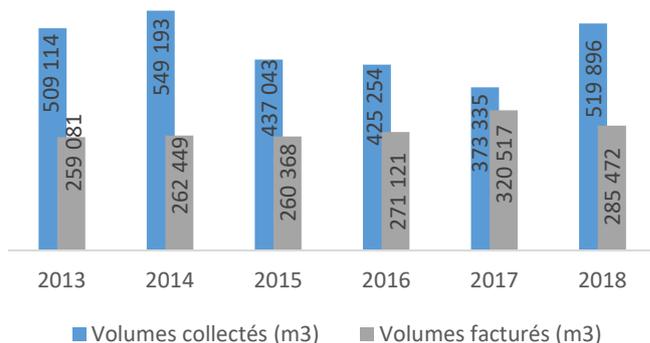
La nouvelle station d'épuration est en service depuis décembre 2012. Elle utilise le procédé « Organica » développé par la société MSE. En plus d'une épuration classique par boues activées, des plantes sont disposées au-dessus des bassins, ce qui permet le développement d'une nouvelle flore bactérienne fixée sur les racines pour améliorer les performances.



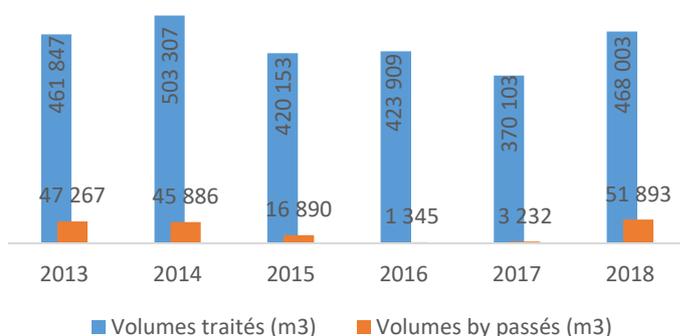
Capacité nominale : 9500EqH	Charge hydraulique nominale : 3141m3/j
Milieu récepteur : Ruisseau du Goulet	Charge organique nominale : 570kgDBO5/j

Les résultats de fonctionnement

Les volumes



La différence entre les volumes collectés et facturés s'explique par l'arrivée des eaux pluviales dans les réseaux (réseaux unitaires) et par l'infiltration des eaux de nappes. Pour 2018, ce taux d'eaux parasites est de 45%, en nette hausse par rapport aux années précédentes, car il est très lié à la pluviométrie.



Quand la capacité nominale de la station est atteinte, après de fortes précipitations par exemple, une partie de l'eau ne peut être traitée (volumes by passés). Même si ces eaux sont largement diluées, cette situation est à éviter. C'est pourquoi il est important de poursuivre la mise en séparatif de tous les réseaux.

L'eau en entrée de station d'épuration

	Moyenne	Maxi	Capacité nominale
Charge hydraulique (m ³ /j)	1397	5626	3141
Charge organique (kgDBO5/j)	285	372	570

La charge hydraulique est la quantité d'eau qui arrive à la station. La valeur maximale ne prend pas en compte la journée du 11 juin, exceptionnelle en termes de pluviométrie, les données recueillies ne sont pas fiables (au-delà de 13000m3 dans la journée). La capacité nominale de la station a été dépassée 9 jours en 2018. Il est donc important de poursuivre les programmes de mise en séparatifs des réseaux, afin de limiter l'arrivée des eaux pluviales.

La charge organique est la quantité de pollution qui arrive à la station. La moyenne des apports est à 50% des limites, ce qui correspond à 4750EqH.

L'eau en sortie de station d'épuration

La qualité de l'eau en sortie de station d'épuration est surveillée. Elle doit répondre à des critères définis par arrêté préfectoral.

En plus des contrôles quotidiens, la SAUR réalise une « autosurveillance » plus complète tous les mois. Le bureau d'études SODAE est mandaté par la commune pour vérifier la bonne exécution de ces analyses.

Tous ces résultats sont transmis à l'Agence de l'Eau et à la Police de l'Eau qui statuent sur les performances de la station.

	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
Nombre d'analyses	12	12	12	4	12
Nombre de dépassements	0	0	0	0	0
Limite réglementaire (mg/l)	25,00	90,00	30,00	15,00	2,00
Maxi 2018 (mg/l)	7,00	48	16	9,17	1,62
Moyennes 2018 (mg/l)	4,47	33,08	9,5	6,85	0,73
<i>Rappel Moyennes 2017</i>	<i>5,29</i>	<i>36,17</i>	<i>11,62</i>	<i>6,24</i>	<i>0,98</i>

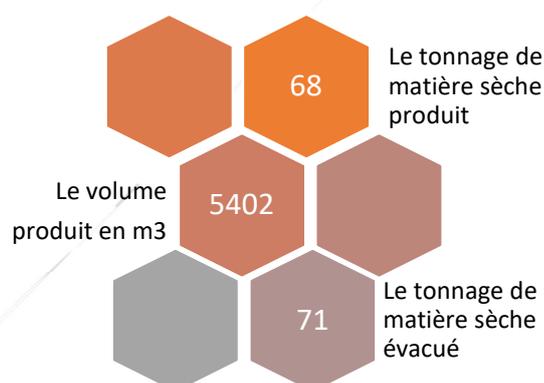
Tous les résultats sont conformes.

Les bilans complets sont disponibles en annexe.

Le traitement des boues

Les sous-produits du process de traitement sont appelés boues.

Les boues sont déshydratées et chaulées avant d'être valorisées en agriculture par épandage sur les parcelles de deux exploitants.



Indicateurs de performances

L'arrêté du 2 mai 2007 modifié relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement définit une série d'indicateurs de performances.

2831

Le nombre d'abonnés domestiques et assimilés

0,3%

Le taux moyen de renouvellement du réseau

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur du réseau de desserte. Il était de 0,31% en 2017.

**7,17
années**

La durée d'extinction de la dette

Elle est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. Elle est plus forte que l'année dernière du fait d'acomptes perçus par la CCES à la place de la commune dans le cadre du transfert de compétence.

0,9%	<p>Le taux d'impayés</p> <p>Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.</p>
0‰	<p>Le taux de réclamation</p> <p>Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Il n'y a pas eu de réclamation en 2018.</p>
100%	<p>Le taux de desserte</p> <p>Il s'agit du nombre d'abonnés desservis par les réseaux dans la zone définie d'assainissement collectif. Aujourd'hui, toutes les habitations sont desservies.</p>
103	<p>Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte</p> <p>L'arrêté du 2 mai 2007 modifié en 2013 définit un barème de connaissance du réseau (inventaires existants, plans détaillés, etc.). La note la plus haute pouvant être obtenue est 120.</p>
Oui	<p>Conformité de collecte des effluents, des équipements de la station d'épuration et de la performance des ouvrages vis à vis des articles R. 2224-6 à R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales.</p>
100%	<p>Taux de boues évacuées de façon conforme</p> <p>La conformité s'analyse au regard de deux conditions : le transport des boues respecte la réglementation et la filière de traitement est autorisée ou déclarée.</p>
0 %	<p>Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers</p> <p>Nombre de débordements rapporté à 1000 usagers. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte. Il n'y en a pas eu en 2017.</p>
0%	<p>Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage</p> <p>Rapporté à 100km de réseaux.</p>
12/12	<p>Conformité des performances des équipements d'épuration</p> <p>Sur 12 bilans, 12 ont été conformes en 2016 (voir paragraphe dédié).</p>
50	<p>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel</p> <p>La note la plus haute pouvant être obtenue est 120.</p>

Les travaux

Les travaux d'investissement réalisés en 2017 sur les réseaux d'assainissement sont présentés dans le tableau suivant :

	<i>Linéaire</i>	<i>Cout TTC de l'opération</i>
Etudes	Faisabilité pour une extension du réseau à l'Oisillière Réalisé par ARTELIA	6 552,00 €
Etudes	Levé topographique. Traitement tertiaire station d'épuration Réalisé par BCG	3 360,00 €
Travaux	Mesures compensatoires Zone Humide pour la station d'épuration Maitrise d'œuvre : ARTELIA Travaux : ID VERDE	48 344,13 €
Travaux	Fin des travaux de réhabilitation Rue de Malville, Place de la Bascule Maitrise d'œuvre : 2LM Travaux : ROUSSEAU	15 570,50 €
Travaux	650 ml Mise en séparatif rue de l'Hôpital Maitrise d'œuvre : GC INFRA Travaux : ROUSSEAU	97 912,77 €
Travaux	50 ml Extension Rue des Mésanges Travaux : ROUSSEAU	11 646,92 €
Travaux	160 ml Mise en séparatif Rue du Parc des Sports (parking mairie et parvis du couvent) Maitrise d'œuvre : 2LM Travaux : ROUSSEAU	245 595,28 €
Travaux	Réparation branchement rue Victor Hugo Travaux : SAUR	1 321,75 €
Etudes	Mise en séparatif secteur rue des Fauvettes et secteur rue de la gare Maitrise d'œuvre : ARTELIA	15 919,78 €
Travaux	55 ml Extension rue Joliot Curie Travaux : SAUR	16 873,85 €
Travaux	10 ml Réparation réseaux rue du Maréchal Juin Travaux : SAUR	8 961,69 €
TOTAL	925 ml	472 058,67 €

Les principaux travaux programmés en 2019 sous maîtrise d'ouvrage de la CCES sont les suivants :

	Linéaire		Budget prévisionnel
Mise en séparatif	772 ml	Rue des Fauvettes et rue des Chardonnerets	770 000 €
Mise en séparatif	695 ml	Rue du Parc des Sports, Rue Klebert et Rue de la Gare	675 000 €
TOTAL	1 467 ml		1 445 000 €

Bilan financier

Comptes annuels de l'exploitant SAUR

	2017	2018
Produits	709,2k€	602,5k€
Charges	703,1k€	615,2k€
Résultat avant impôt	6,1k€	-12,8k€
Résultat net	4,0k€	-12,8k€

Le détail est disponible en annexe.

Comptes annuels de la commune – budget annexe assainissement

	Recettes		Dépenses	
Fonctionnement	Factures d'eau	291 932,12 €	Charges à caractères général	2 290,00 €
	Produits exceptionnels	412,96 €	Charges de personnel	32 305,00 €
	Opérations d'ordre	67 617,78 €	Charges financières	48 108,78 €
	Subventions	18 240,00 €	Opérations d'ordre	201 709,89 €
	TOTAL	378 202,86 €	TOTAL	284 413,67 €
Investissement	Subventions	60 778,00 €	Etudes et travaux STEP	51 704,13 €
	Dotations, fonds divers et réserves	326 058,00 €	Etudes et travaux Réseaux	420 354,84 €
	Opérations d'ordre	201 709,89 €	Remboursement d'emprunts	99 723,35 €
			Opérations d'ordre	67 617,78 €
	TOTAL	588 545,89 €	TOTAL	639 399,80 €

Encours de la dette

Capital dû au 1 ^{er} janvier 2018	1 733 531,52 €
Capital remboursé au cours de l'exercice	99 723,35 €
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2019	1 633 808,17 €
Année d'extinction de la dette	2033

Annexes

Détails des bilans journaliers

2018 Date des bilans	ENTREE									SORTIE								
	Débit m3/j	DBOS mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBOS	Débit m3/j	DBOS mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
24/01/2018	2056	120	310	150			5,02	2,58	2056	6	18	8						1,06
15/02/2018	1910	195	450	200	51,9	51,9	5,4	2,31	1868	7	40	9	6,3	0,75	0,045	2,4	8,74	0,8
27/03/2018	1285	210	482	160			6,1	2,3	1282	6,6	48	15						0,48
16/04/2018	1585	150	358	120			6,3	2,39	1686	2,2	32	12						0,43
28/05/2018	890	320	690	290	80	80	9,9	2,16	923	1,4	31	4	1,7	0,25	0,06	0,6	2,36	0,48
08/06/2018	947	310	768	260			10,5	2,48	1020	2,3	37	2						0,07
10/07/2018	956	290	585	280	63	63	5,5	2,02	1062	4,1	17	15	8,2	4	0,17	0,8	9,17	0,82
23/08/2018	731	440	1100	540			9,2	2,5	636	6,6	48	16						0,9
09/09/2018	834	355	740	270			10,8	2,08	823	4,1	48	16						1,62
07/10/2018	987	260	580	210			8,6	2,23	968	3,9	34	6						0,84
14/11/2018	1042	325	700	260	71,4	71,4	8,3	2,15	1178	4,2	21	6	2,9	1,65	0,136	4,1	7,14	0,99
08/12/2018	2075	110	243	108			3,9	2,21	2189	5,2	23	5						0,31
Moyenne	-	257,08	583,83	237,3	66,58	66,58	7,46	2,28	-	4,47	33,08	9,5	4,78	1,662	0,103	1,975	6,85	0,73
Min	731	110	243	108	51,9	51,9	3,9	2,02	636	1,4	17	2	1,7	0,25	0,045	0,6	2,36	0,07
Max	2075	440	1100	540	80	80	10,8	2,58	2189	7	48	16	8,2	4	0,17	4,1	9,17	1,62

2018 Date des bilans	ENTREE								TAUX de CHARGE / flux de référence								SORTIE (flux réglementaire calculé)								RENDMENT REGLIMENTAIRE							
	Débit m3/j	DBOS kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBOS %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBOS kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBOS %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %					
24/01/2018	2056	246,72	637,36	308,4			10,32	75%	43%	56%	36%			43%	2438	54,36	153,5	71,84				3,84	81,2	79,6	80,3		68,0					
15/02/2018	1910	372,45	859,5	382	99,13	99,13	10,31	70%	65%	75%	45%		70%	43%	2033	37	132,5	42,55	19,49	24,06	2,25	90,7	85,6	89,6	81,8	77,5	79,6					
27/03/2018	1285	269,85	619,37	205,6			7,84	47%	47%	54%	24%			33%	1282	8,46	61,54	19,23			0,62	96,9	90,1	90,6		92,1						
16/04/2018	1585	237,75	567,43	190,2			9,99	58%	42%	50%	22%			42%	1686	3,71	53,95	20,23			0,72	98,4	90,5	89,4		92,7						
28/05/2018	890	284,8	614,1	258,1	71,2	71,2	8,81	33%	50%	54%	30%		50%	37%	923	1,29	28,61	3,69	1,57	2,18	0,44	99,5	95,3	98,6	97,8	96,9	95,0					
08/06/2018	947	293,57	727,3	246,2			9,94	35%	52%	64%	29%			42%	1020	2,35	37,74	2,04			0,07	99,2	94,8	99,2		99,3						
10/07/2018	956	277,24	559,26	267,7	60,23	60,23	5,26	35%	49%	49%	31%		42%	22%	1062	4,35	18,05	15,93	8,71	9,74	0,87	98,4	96,8	94,0	85,5	83,8	83,4					
23/08/2018	731	321,64	804,1	394,7			6,73	27%	56%	71%	46%			28%	636	4,2	30,53	10,18			0,57	98,7	96,2	97,4		91,5						
09/09/2018	834	296,07	617,16	225,2			9,01	31%	52%	54%	26%			38%	823	3,37	39,5	13,17			1,33	98,9	93,6	94,2		85,2						
07/10/2018	987	256,62	572,46	207,3			8,49	36%	45%	50%	24%			36%	968	3,78	32,91	5,81			0,81	98,5	94,3	97,2		90,4						
14/11/2018	1042	338,65	729,4	270,9	74,4	74,4	8,65	38%	59%	64%	32%		52%	36%	1178	4,95	24,74	7,07	3,42	8,41	1,17	98,5	96,6	97,4	95,4	88,7	86,5					
08/12/2018	2075	228,25	504,22	224,1			8,09	76%	40%	44%	26%			34%	2534	52,78	136,6	50,62			2,09	80,4	76,9	80,8		78,0						
Moyenne	-	285,3	650,97	265	76,24	76,24	8,62	47%	50%	57%	31%		54%	36%	-	15,05	62,51	21,86	8,3	11,1	1,23	94,9	90,9	92,4	90,1	86,7	86,8					
Min	731	228,25	504,22	190,2	60,23	60,23	5,26	27%	40%	44%	22%		42%	22%	636	1,29	18,05	2,04	1,57	2,18	0,07	80,4	76,9	80,3	81,8	77,5	68,0					
Max	2075	372,45	859,5	394,7	99,13	99,13	10,32	76%	65%	75%	46%		70%	43%	2534	54,36	153,5	71,84	19,49	24,06	3,84	99,5	96,8	99,2	97,8	96,9	99,3					

Comptes de délégation Assainissement

SAUR

29/04/2019

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2018

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région OUEST
Centre LOIRE ET VILAINE
Département LOIRE-ATLANTIQUE
Collectivité CN SAVENAY-ASST

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en %
PRODUITS		709,2	602,5	-15,1
Exploitation du service		252,7	208,5	
Collectivités et autres organismes publics		435,7	369,1	
Travaux attribués à titre exclusif		20,4	24,3	
Produits accessoires		0,5	0,5	
CHARGES		703,1	615,2	-12,5
Personnel		67,3	58,4	
Energie électrique		28,5	26,0	
Produits de traitement		8,0	11,6	
Analyses		1,6	2,0	
Sous-traitance, matières et fournitures		51,5	51,8	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		3,1	2,8	
Autres dépenses d'exploitation		34,1	26,1	
- Télécommunications, poste et télégestion		3,3	2,8	
- Engins et véhicules		7,5	7,5	
- Informatique		9,7	8,5	
- Assurances		0,9	0,8	
- Locaux		11,1	4,6	
- Divers		1,7	1,8	
Contribution des services centraux et recherche		24,7	20,0	
Collectivités et autres organismes publics		435,7	369,1	
- Part collectivité		382,7	365,1	
- Autres organismes publics		53,0	4,0	
Charges relatives aux renouvellements		42,6	32,4	
- Pour garantie de continuité du service		28,0	15,9	
- Fonds contractuel		14,6	16,5	
Charges relatives investissements du domaine privé		2,8	11,6	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		3,2	3,6	
RESULTAT AVANT IMPOT		6,1	-12,8	
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		2,1		
RESULTAT		4,0	-12,8	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 120-027004-440701-02 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.